

Comptes administratifs et de gestion de la Ville de Paris.

Paris, le 23 juillet 2020

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues

Les projets de délibération budgétaires que nous allons examiner à présent nous permettront de mener à bien la transition entre la précédente mandature et la nouvelle. Nous allons en effet acter l'exécution de crédits réalisés en 2019 avec le compte administratif et nous allons aussi modifier le budget primitif 2020 par ce que l'on appelle le "vote du budget supplémentaire".

Tout d'abord, sur le compte administratif 2019 qui vous est présenté, je voudrais d'ailleurs ici remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, qui, dans la mandature précédente, occupait aussi cette éminente fonction d'adjoint aux finances. Merci à toi, Emmanuel. Ainsi qu'aux équipes de la Ville qui nous ont aidés. Et puis merci, bien sûr, à Paul SIMONDON, nouvel adjoint de cette mandature, chargé des finances et aussi de la finance verte.

Tout d'abord, donc, ce compte administratif 2019 témoigne de très bons résultats financiers et de la solidité budgétaire de la Ville de Paris. En effet, les différents indicateurs financiers permettent d'apprécier la bonne gestion des finances de Paris en 2019. Les dépenses de fonctionnement hors péréquation sont quasi stables, avec une progression limitée à plus 0,24 %. L'endettement de la Ville diminue en 2019 de 40 millions d'euros et l'autofinancement de nos dépenses d'investissements est, lui, supérieur à 75 %.

Ces bons résultats sont obtenus dans un contexte où la contrainte imposée par l'Etat est de plus en plus forte. Le compte administratif 2019 est le premier exercice pour lequel les dépenses de péréquation sont supérieures aux dotations de l'Etat, ce qui veut dire que le budget de la collectivité parisienne devient ainsi contributeur net à celui de l'Etat, ce qui nous semble être une anomalie, tant budgétaire que démocratique. Mais c'est grâce à cette gestion rigoureuse que nous sommes en mesure de faire face aux effets de la crise du Covid-19 sur notre budget.

Ainsi, le budget supplémentaire 2020 prend tout d'abord acte de l'impact de cette crise, qui représente à ce stade un coût de 365 millions d'euros pour nos finances, auquel il faut ajouter l'enregistrement d'une baisse de 235 millions d'euros de nos recettes, notamment, bien sûr, en matière de droits de mutation sur les ventes immobilières et de taxe de séjour. Vous savez combien ces recettes sont importantes pour notre budget.

Par ailleurs, les dépenses d'urgence effectuées durant la crise, à hauteur de 135 millions d'euros, sont financées au budget supplémentaire. Cela comprend 50 millions d'euros d'équipements de protection individuelle - évidemment les masques -, 25 millions d'euros de crédits supplémentaires sur le RSA, puisque nous devons tenir compte dès maintenant de la hausse prévisionnelle des bénéficiaires compte tenu de l'augmentation du taux de chômage. Je rappelle que, depuis le début de cette crise, le taux de chômage à Paris a augmenté d'environ 30 %, alors que nous étions

quasiment au plein-emploi lorsque nous nous sommes quittés pour le dernier Conseil de la mandature avant confinement.

Nous avons aussi, dans ce budget, 17,5 millions d'euros de soutien au CASVP, mais aussi à l'établissement public des musées, pour lesquels il a fallu aussi agir pour pouvoir se mettre en conformité, ou, en tous les cas, avoir un niveau d'exigence relatif à ce que cette crise nous fait subir. 13 millions d'euros aussi d'aides exceptionnelles aux familles et aux étudiants. Ou encore 10 millions d'euros pour le nettoyage des différents locaux de la Municipalité.

Parce que nous avons l'ambition de soutenir la reprise de l'économie parisienne, ce budget supplémentaire intègre aussi ce plan historique que nous avons voté, de soutien aux acteurs économiques, associatifs et culturels. Je vous le rappelle : un plan de 200 millions d'euros qui a été adopté par notre Conseil pendant le confinement, enfin, juste après le confinement - pardon - le 18 mai dernier.

Ce plan de 200 millions d'euros pour la relance et le soutien à l'activité économique, culturelle et aussi associative prévoit notamment 47 millions d'euros d'exonération de loyers commerciaux. Vous le savez, pour tous les commerces, activités logées dans des bâtiments de la Ville ou de nos bailleurs sociaux. 40 millions d'euros d'exonération de concessions. Notamment, je pense aussi aux marchés. 30 millions d'exonérations de droits et de taxes : les terrasses, les marchés alimentaires. 20 millions d'euros de soutien aux acteurs économiques. 15 millions d'euros au titre du plan culture. 10 millions d'euros de soutien au tourisme et 10 millions en direction des associations.

Malgré la crise très dure que nous traversons, nous avons le devoir de mettre en œuvre les engagements qui ont été pris vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens. Et donc, le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis prévoit 10 millions d'euros afin d'étendre la gratuité des transports à tous les jeunes de moins de 18 ans. C'est un engagement fort que nous prenons en direction de la jeunesse, en direction du pouvoir d'achat. Cette jeunesse qui doit sentir qu'elle peut compter et qu'elle doit compter sur nous, et nous devons aussi compter sur elle. Nous avons pris cet engagement. Nous le réalisons donc aujourd'hui.

Enfin, je veux à nouveau profiter de ces premières délibérations budgétaires pour remercier celles et ceux qui ont contribué pendant la mandature précédente, les derniers mois de la mandature précédente, dans un contexte très particulier, mais aussi les équipes d'élus et les adjoints, Emmanuel GRÉGOIRE et Paul SIMONDON, d'avoir contribué à la présentation, et du compte administratif, et de ce budget supplémentaire qui traduit nos premiers engagements.

Je vous remercie.